



**Aix en Provence**



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2014-418**

**Séance publique du**

**3 novembre 2014**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141103-51773-DE-1-1_0
Date de signature : 04/11/2014
Date de réception : mercredi 5 novembre 2014
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE ✓ LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : MAISON DES ARTS MARTIAUX ET DE L'ESCRIME - COMPLEXE SPORTIF DU VAL DE L'ARC - ACTUALISATION DE LA FICHE OPÉRATIONNELLE**

Le 3 novembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 28/10/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Jules SUSINI, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Sylvaine DI CARO.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jean-Marc PERRIN donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services  
Techniques  
D.A.S.T Bâtiments & Grands  
équipements

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 NOVEMBRE 2014

-----

**Nomenclature : 8.4**

Amenagement du territoire

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Marc PERRIN

**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. TAULAN Francis

**Politique Publique : 13-SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE  
AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**

**OBJET** : MAISON DES ARTS MARTIAUX ET DE L'ESCRIME - COMPLEXE SPORTIF DU  
VAL DE L'ARC - ACTUALISATION DE LA FICHE OPÉRATIONNELLE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le chantier de construction de la Maison des Arts Martiaux et de l'Escrime est en cours. L'achèvement est prévu fin janvier.

Pour l'ensemble de l'opération, la fiche opérationnelle avait été approuvée en janvier 2011 au moment de l'approbation du programme.

Cette fiche opérationnelle présente la décomposition des différents postes de dépenses et indique à quelles procédures il faut avoir recours pour commander les prestations de services et de travaux.

A ce stade du projet, il convient d'actualiser le bilan financier en prenant en compte son coût réel issu du concours et les montants réels des services et travaux qui ont maintenant, suite aux différentes procédures d'appels d'offres et de consultations, fait l'objet de commandes et marchés en application des procédures réglementaires et conformément au code des marchés publics et à la loi m.o.p.

Le montant total passe de 4 400 000 € à 4 750 000 € t.t.c.

L'augmentation correspond à environ 100 000 € de coût du premier concours déclaré sans suite faute d'offres satisfaisantes, 150 000 € de dépassement de l'enveloppe financière prévisionnelle au résultat des appels d'offres pour les travaux, et 100 000 € d'équipements spécifiques pour l'escrime et les arts martiaux ; ces derniers ont pu être intégrés à l'opération après obtention d'une subvention de 400 000 € du F.N.D.S. (Fonds National de

Développement du Sport) initialement attendue à hauteur de 34 000 €. Compte tenu de cette participation financière de l'Etat et de l'équilibrage des parts de la Ville et de la C.P.A. le plan de financement se présente selon la répartition suivante :

<b>Organismes</b>	<b>Montants initiaux € h.t.</b>	<b>Nouveaux montants € h.t.</b>
ETAT (CNDS)	34 000	400 000
REGION	34 000	0
VILLE	3 082 300	1 777 320
C.P.A.	500 000	1 777 320
<b>total € h.t.</b>	<b>3 650 300</b>	<b>3 954 640</b>
<b>total € t.t.c. arrondi à</b>	<b>4 400 000</b>	<b>4 750 000</b>

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la fiche opérationnelle actualisée.

DL.2014-418 - MAISON DES ARTS MARTIAUX ET DE L'ESCRIME - COMPLEXE SPORTIF  
DU VAL DE L'ARC - ACTUALISATION DE LA FICHE OPÉRATIONNELLE -

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 06/11/2014  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)



Aix-en-Provence  
LA VILLE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
TECHNIQUES

DAST BATIMENTS & GRANDS EQUIPEMENTS

DEPARTEMENT CONSTRUCTIONS NEUVES

Tél : 04 42 91 91 80

Fax : 04 42 91 98 91

## FICHE OPERATIONNELLE ACTUALISEE

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ARTS MARTIAUX ET D'ESCRIME

Date ou période de la réalisation : 2010 à 2015.

Approbation initiale au Conseil Municipal du 31 janvier 2011.

Demande d'approbation inscrite au Conseil Municipal du 03 novembre 2014.

	Montants initiaux	Nouveaux montants	Procédures
Élaboration programme technique détaillé et estimation du coût prévisionnel de l'opération	10 000 €	10 000 €	Marché P10 013
Relevé topographique	800 €	800 €	Marché A9 068
Études géotechniques	4 000 €	5 220 €	Marché P9 006
<b>Total 1 =</b>	<b>14 800 €</b>	<b>16 020 €</b>	

Fourniture et service pour la réalisation de l'opération :	Montants initiaux	Nouveaux montants	Procédures
Constat d'huissier et affichage panneaux PC	500 €	0	Article 30 – Petit lot < à 20% (art. 27 CMP)
Reprographie	2 000 €	2 000 €	Article 30 – Petit lot < à 20% (art. 27 CMP)
Contrôle technique	33 000 €	15 800 €	Marché P9 007
Mission CSPS	24 500 €	9 000 €	Marché à bon de commande existant
Mission OPC	46 000 €	20 000 €	Petit lot < à 20% (art. 27 CMP) par MAPA entre 20 000 € et 90 000 € h.t.
Prime concours 1	67 500 €	99 000 €	Concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse
Prime concours 2		67 500 €	Concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse
Panneau de communication	5 000 €	5 000 €	Marché A10 061
Études géotechnique complémentaires	5 000 €	1 500 €	Marché P9 006
Honoraires maîtrise d'œuvre	373 000 €	396 320 €	Concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse
<b>Total 2 =</b>	<b>556 500 €</b>	<b>616 120 €</b>	

Travaux pour la réalisation de l'opération :	Montants initiaux	Nouveaux montants	Procédures
Marché de travaux attribués 8 lots	3 050 000 €	3 168 000 €	MAPA
Avenants marchés de travaux	-	18 500 €	
Casiers râteliers	-	21 000 €	MAPA
Équipement dojo	-	28 000 €	MAPA
Équipement salle d'armes	-	48 000 €	MAPA
Alarme contrôle d'accès	-	10 000 €	Marchés à bon de commandes existants
Frais de branchements réseaux concessionnaires	10 000 €	10 000 €	Marchés à bon de commandes existants
<b>Total 3 =</b>	<b>3 060 000 €</b>	<b>3 303 500 €</b>	

Pour information :	Montants initiaux	Nouveaux montants	Procédures
Frais de publicité avis d'appel public	17 000 €	17 000 €	
Frais indemnités jury concours maîtrise d'œuvre	2 000 €	2 000 €	
<b>Total 4 =</b>	<b>19 000 €</b>	<b>19 000 €</b>	

	Montants initiaux	Nouveaux montants
Coût investissement de l'opération h.t.	3 650 300 €	3 954 640 €
Coût investissement de l'opération t.t.c.	4 365 759 €	4 745 568 €
<b>Soit total t.t.c. arrondi à :</b>	<b>4 400 000 €</b>	<b>4 750 000 €</b>

Les montants mentionnés sont donnés à titre **prévisionnel**. Ils sont notés à titre indicatif afin de déterminer les procédures adaptées à chaque nature de prestation. Le bilan prévisionnel de l'opération sera précisé au fur et à mesure de l'avancement des consultations et des études. Dans les cas où l'augmentation de certaines prévisions conduirait au choix de procédures différentes, une nouvelle fiche opérationnelle serait présentée à l'approbation du conseil.

## PLAN DE FINANCEMENT

Organismes	Montants initiaux h.t.	Nouveaux montants h.t.
ETAT : (CNDS)	34 000 €	400 000 €
REGION :	34 000 €	0 €
VILLE :	3 082 300 €	1 777 320 €
C.P.A	500 000 €	1 777 320 €
<b>Total h.t. :</b>	<b>3 650 300 €</b>	<b>3 954 640 €</b>
<b>Total t.t.c. arrondi à</b>	<b>4 400 000 €</b>	<b>4 750 000 €</b>

\*D'autres partenaires pourront abonder financièrement à cette opération.

## COÛT DE FONCTIONNEMENT ANNUEL

ESTIMATIONS COÛTS D'EXPLOITATION ANNUELS	
	Moyennes
Maintenance bâtiment	75 307 €
Consommations fluides	47 335 €
Provision gros entretien – grosses réparations	51 639 €
Nettoyage et entretien locaux	47 335 €
Entretien des v.r.d	6 455 €
Entretien des espaces verts	15 062 €
<b>TOTAL :</b>	<b>243 133 €</b>